

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT****L'AMÉNAGEMENT POSSIBLE D'UN OLÉODUC VERS KITIMAT—
PROPOSITION DE REPRISE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
THOMPSON OU DE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, la presse ayant annoncé que le consortium Kitimat modifié demanderait à l'Office national de l'énergie l'autorisation d'acheminer par pipe-line le pétrole de l'Alaska sur le territoire canadien jusqu'aux États-Unis, j'aimerais demander au ministre d'État à l'environnement si l'on prend actuellement des mesures pour ressusciter la Commission d'enquête sur le port pétrolier de Kitimat, qui vient d'interrompre ses travaux mercredi dernier, à ce qu'il semble sur l'instigation du ministre?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): C'est une question hypothétique, monsieur l'Orateur. A ma connaissance, l'Office national de l'énergie n'a pas été saisi d'une nouvelle demande de la part du consortium pétrolier Kitimat, et d'ici à ce qu'une demande sérieuse lui soit présentée, je n'aurai rien à ajouter au sujet de la Commission Thompson.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, il est évident que nous lisons des journaux différents. Toutefois, supposons qu'il s'agisse d'une question hypothétique, et je ne crois pas que ce soit le cas d'après les renseignements que je possède, pourquoi le ministre ne tire-t-il pas avantage de cette occasion inattendue pour tenir des audiences au cas où le consortium Kitimat serait remis sur pied? Comme le ministre le sait, il y a eu beaucoup de controverse au sujet de l'utilisation de Kitimat comme port de déchargement de pétrole. Voilà une occasion inattendue. Pourquoi la Commission d'enquête sur le port pétrolier de Kitimat a-t-elle interrompu ses travaux justement à ce moment-là?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la Commission a suspendu ses travaux à la demande de M. Andrew Thompson puisqu'aucune requête n'avait été soumise à l'Office national de l'énergie. Dans ce cas, il n'avait pas de motifs sérieux de poursuivre ses audiences, et quand il a présenté sa demande, nous l'avons agréée.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à mon avis le ministre et moi ne lisons pas les mêmes journaux, car M. Thompson m'a dit qu'il serait prêt à recevoir des instances sur n'importe quel port pétrolier de la côte ouest. Par conséquent, je ne sais pas où le ministre a été pêcher cette idée. En fait, d'après ce que je sais, M. Thompson voulait poursuivre son enquête. Le ministre pourrait-il confier toute la question de l'enquête au comité permanent des pêches et des forêts qui est habilité à étudier les affaires concernant l'environnement?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, le député pourrait peut-être vérifier auprès de M. Thompson lui-même.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'en ai bien l'intention.

M. Marchand: Il devrait se renseigner également sur la réunion qu'il a eue avec nous. Je n'ai pas l'intention de

[M. Cullen.]

renvoyer la question au comité permanent des pêches et des forêts. Je pense que lorsque les crédits seront étudiés au comité, les députés voudront poser à ce moment-là toutes questions pertinentes.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous n'y manquerons pas.

M. Marchand: Si vous vérifiez les faits, vous constaterez que M. Thompson nous a demandé de remettre à plus tard les audiences.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX**LE RECOURS À DES MESURES ADMINISTRATIVES DÈS AVANT
L'ADOPTION DU BILL C-6**

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il nous dire si son ministère agit en ce moment, pour toutes questions relatives à son personnel et autres, comme si le bill C-6, concernant les ports canadiens, avait déjà été adopté, alors qu'il est encore à l'étude à la Chambre et n'est qu'à l'état embryonnaire? Si oui, comment peut-il faire fi de la loi du pays?

● (1502)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, la modification législative qui s'impose ne peut entrer en vigueur avant l'adoption de la loi. Nous avons pris des mesures provisoires afin que les employés de l'Office des ports nationaux sachent un peu ce que leur réserve l'avenir. Nous avons pris également certaines mesures administratives prévues dans la loi actuelle en fonction du changement qui se prépare. Cependant, nous avons agi selon les dispositions de la loi actuelle et non en fonction de la loi future.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**LA PRÉSUMÉE APPROBATION PAR LE PREMIER MINISTRE DES
ACTES ILLÉGAUX—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On rapporte qu'il aurait déclaré à Halifax qu'il approuvait les tactiques illégales de la GRC contre le terrorisme, y compris l'incendie d'une grange au Québec. Il aurait même approuvé un interlocuteur qui aurait dit: «Qu'ils détruisent les granges». Nous avons pris la peine de vérifier ces propos et nous avons toutes les raisons de croire qu'ils sont véridiques.

Le premier ministre estime-t-il qu'il convient à une personne de son rang, qui devrait être le premier à réclamer l'application de la loi, de défendre et peut-être même d'encourager des actes illégaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai formellement précisé dans toutes mes déclarations publiques que le gouvernement n'excusait aucun acte illégal et j'ai toujours dit que la police, comme n'importe qui d'autre, devait se conformer à la loi.